Choix matière L2

Par **Muppet Show**, le **22/06/2012** à **16:02**

bonjour tout le monde [smile4]
voilà je passe maintenant en 2ème année, le problème est le choix des matières, après deux heures de recherche sur ses matières j'ai un peu de mal a me décider, de plus ce n'est pas des coefficients moindre... ^^

la fac nous propose en TD
- droit pénal général
soit coefficient 6
- finances publiques

et la matière non choisie en TD on l'a en CM mais coef 3...
donc ici j'avais pensé prendre droit pénal général qui m'a l'air plus intéressant, mais certains disent que c'est plus compliquer le droit pénal général... [smile7]

après il y a la préparation 2 au c2I... j'ai déjà la préparation 1 alors je ne sais pas si je peux la prendre...

après au semestre 4,
il y a relation internationale ou droit de la peine... je pense que droit de la peine est plus intéressant mais bon pareil si c'est la galère comme matière...

et enfin soit sciences po ou histoire du droit pénal...

là, c'est la galère! ^^, parce que plus passe le temps et plus je me passionne pour la politique mais j'ai également un point fort en histoire...

je sais que tout dépend de mon orientation, le problème est que je suis arrivé en L1 droit en voulant être notaire, puis magistrat et maintenant j'ai découvert l'assistant parlementaire (bien sûr faut des connaissances) autrement dit j'ai pas d'orientation précise...
je préfère le droit privé mais je ne suis pas trop mauvais non plus en droit public...

bref je m'y prend un peu à l'avance parce que je veux être sûr.

je vous remercie de m'éclairer un peu sur mon choix même si c'est à moi de décider ^^

Par **juriste83**, le **23/06/2012** à **02:27**

Salut ! :)

Moi ce que je te conseil c'est d'essayer de prendre une matière identique a une matière que tu passe en cours magistrale par exemple le droit pénal.
Ca te permet d'assimiler plus le court pour les examens et de prendre un peu d'avance sur les révision en sachant que ce que tu fais en TD font aussi office de révision.

Après le risque c'est de tomber sur un chargé salop mais ca... t'as autant de chance tomber sur un chargé cool que de gagner au loto donc bon mdrr dans ma fac c'est comme ca en tout cas.

Au s4 t'as relation internationale moi je l'ai vu en L1 c'est bizard c'est intérressant ca parle de politique étrangère ont retrace aussi les diifférent conflits géopolitique etc..
T'as droit des obligations , en TD ?
je comprendrais jamais pourquoi d'une fac à une autre tout change comme ça ?!

Après finances publique ca dépend si t'es assez a l'aise avec les principes financier et les chiffres moi c'est une matière a TD obligatoire :(
Bref après c'est a toi de voir ca dépend aussi dans quel branche tu veux te spécialiser si tu veux plus tard faire du privé tente le pénal :)

Par **Muppet Show**, le **23/06/2012** à **11:34**

bonjour,

d'abord je te remercie de m'avoir répondu =).

ensuite, avec ce que tu viens de me dire je pense que je vais prendre droit pénal général, parce que même si j'ai un bac S, la finance c'est un peu lourd ^^.
après, non je n'ai pas droit des obligations en TD.
Le problème maintenant c'est de me décider entre relations internationales et droit de la peine... parce que c'est vrai que après réflexion les relations internationales a l'air pas mal ^^, sa change un peu...

enfin, science po ou histoire du droit pénal? est ce que quelqu'un aurait quelques informations sur ses matières...?

merci :)

Par **juriste83**, le **23/06/2012** à **12:03**

Ah oui je les avaient oubliés ceux la désolé : science po en fait c'est un peu le prolongement d'intro au droit c'est la place du droit dans la politique la morale , l'État de droit , l'État libéral.
Après c'est le genre de matière dont le contenu varie du tout au tout en fonction du prof moi j'avais un prof géniale qui nous enseigner la science politique dans la société actuelle en 2012 , mais d'autre peuvent très bien partir de la théorie de Rousseau pour arriver finalement au

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

même résultat sauf que ce sera deux fois plus long xd

Droit de la peine c'est l'étude de la pénologie ça peut t'être utile pour le pénal mais je crois que je préférais quand même les relations internationales déjà y'a une majeure partie historique qu'on a vu au lycée la guerre froide , guerre de corés ainsi que leurs influences politique dans le monde a l'époque.

Histoire du droit pénal ça retrace les grands procès de droit qui ont marqué l'évolution de la jurisprudence.
L'avantage de cette matière c'est qu'elle peut te servir a alimenter tes devoirs , en citant deux trois grands procès dans ta dissertation l'inconvénient c'est que si que tu choisis droit pénal et TD et que tu l'as déjà en CM tu risque de te lassé.
c'est pour ça que moi j'avais pris science po l'histoire de me diversifier un peu :)

voila ^_^

Par **Muppet Show**, le **23/06/2012** à **16:01**

clair, net, concis!

juste ce qu'il me fallait. :)
c'est que mettre un peu d'histoire dans nos matières telles que droit civil, droit pénal, droit administratif... nous change un peu les idées...

je te remercie beaucoup de m'avoir aidé dans mon choix, maintenant plus qu'à réfléchir encore un peu puis s'inscrire et enfin bosser bosser bosser :D

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés